

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2015/05

Objet : Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des bâtiments relatifs aux plages publiques de Serre-Ponçon

L'an deux mille quinze, le 11 février, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 11 février 2015

Date de convocation :

8 janvier 2015

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents 11

Vote(s) pour 11

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :

Jessica GUIARD

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **Mme Catherine SAUMONT**, Vice-Présidente ; **M. Marc AUDIER** Conseiller syndical suppléant de Jean Pierre GANDOIS ; **M. Christian DURAND**, rapporteur du budget ; **Mme Valérie GRENARD**, secrétaire ; **Mme Chantal EYMEOD** Membre du bureau ; **M. Henri ANDRZJEVSKI**, Membre du Bureau ; **M. Jean BERNARD**, membre du bureau ; **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical ; **M. Pierre DOUSSOT**, Conseiller Syndical Suppléant de Robert FRAYSSINES ; **M. Marcel CANNAT**, Conseiller syndical Suppléant de Jean Marie BERNARD.

Etaient représentés :

M. Jean Pierre GANDOIS par M. Marc AUDIER
M. Jean Marie BERNARD par M. Marcel CANNAT
M. Robert FRAYSSINE par M. Pierre DOUSSOT

Etaient excusés :

M. Bernard ALLARD LATOUR, M. Joel BONNAFOUX, M. Rémi COSTORIER, M. Roger DIDIER, M. Christian GRAGLIA, Mme Vanessa PICARD, M. Jean Louis PONCET, M. Michel ROY, M. Richard SIRI

Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le S.M.A.D.E.S.E.P. a signé un marché de maîtrise d'œuvre avec Monsieur Eric BOISSEL pour la réalisation de quatre bâtiments de plage (sanitaires et postes de secours) sur les sites de Savin'plage, les Trémouilles et Bois vieux.

Dans le cadre de ce marché, le système d'assainissement du projet de sanitaires publics sur le site des Trémouilles à Chorges n'avait pas été intégré au montant prévisionnel de travaux, dans l'attente des conclusions définitives tirées du rapport d'étude hydrogéologique. Ledit rapport fait état d'un drainage naturel du site plutôt mauvais qui s'effectue principalement par ruissellement du sol. L'étude avance ainsi trois solutions d'assainissement envisageables : toilettes sèches, fosse d'accumulation des eaux, ou fosse toutes eaux couplée avec un filtre compact.

Le choix du S.M.A.D.E.S.E.P., en accord avec le SPANC de la Commune de Chorges, s'est porté sur la fosse toutes eaux et le filtre compact avec un rejet vers le lac permettant d'envisager la création d'une nouvelle frayère « semi-artificielle ». La complexité de cette solution, encouragée par la Fédération départementale de pêche, n'a pu être intégrée au marché de maîtrise d'œuvre, au moins pour sa partie strictement « assainissement » (l'éventualité intéressante d'aménager une frayère en lieu et place d'un rejet direct dans le lac relevant d'une intervention en régie des services techniques du S.M.A.D.E.S.E.P.). Le Président rappelle en effet que le programme « Aménagement de plages - tranche 1 », tardivement financé par des crédits européens, réclame

d'être traité en urgence, les justificatifs de dépenses devant être produits le 15 juin 2015 au plus tard : il convenait ainsi d'engager au plus tôt les études de maîtrise d'œuvre de ces bâtiments de façon à permettre leur réalisation effective au printemps 2015.

Il propose dans ces conditions d'amender le contrat de maîtrise d'œuvre pour intégrer sur le projet de sanitaires de Trémouilles les travaux indispensables à sa filière d'épuration.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La convention « cadre » du 16 juin 2008 passée entre E.D.F. et le S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La délibération n°2012-43 portant sur la création de trois plages publiques supplémentaires sur Serre-Ponçon ;

CONSIDERANT :

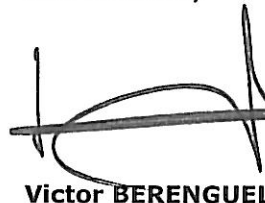
- Le rapport d'étude hydrogéologique du site des Trémouilles ;
- Les éléments communiqués par le SPANC et les élus de la Commune de Chorges sur ce choix ;
- L'intérêt d'ajouter ces travaux au marché de maîtrise d'œuvre signé avec Monsieur Eric Boissel ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 11 février 2015 :

- **APPROUVE** l'exposé du président ;
- **DECIDE** de formaliser en conséquence un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de quatre bâtiments sur les plages publiques de Serre-Ponçon ;
- **AUTORISE** en conséquence le Président à signer et à mettre en œuvre l'avenant au marché.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,



Victor BERENGUEL

